

# FRIOUL, SLOVÉNIE, ISTRIE...

*du dimanche 31 mai au mercredi 10 juin 2026*

Participation : 2380 €

## Ce prix comprend :

- l'hébergement en hôtel 3/4 étoiles italiennes, en ½ pension (en chambre double ou twin) ;
- les taxes de séjour ;
- le transport en autocar de type « tourisme » ;
- **9 déjeuners du 1<sup>er</sup> au 9 juin ( 1/4 vin, ½ eau + café inclus) ;**
- les services des guides locaux selon le programme ;
- la location des audiophones ;
- les frais d'accès aux sites suivants : Bled : château, bateau pour l'île et église, la mine d'Idrija , l'usine Illy , Le « Bagno della Lanterna », le château de Miramare , la basilique euphrasienne (Porec), l'amphithéâtre de Pula, l'activité à l'agritourisme , l'église de Hrastovlje, grotte de Postojna , musée de la 1ère guerre mondiale (Kobarid), basilique d'Aquilée , école de mosaïque de Spilimbergo ;
- la garantie annulation et les frais de dossier : **110 € par personne, non remboursables quel que soit le motif et /ou la date du désistement ;**
- l'assurance de la MAIF, y compris les services d'INTER MUTUELLES ASSISTANCE (rapatriement).

## Il ne comprend pas :

- l'assurance « vol ».
- les frais de boisson au delà de ceux précisés ci-dessus.
- le déjeuner du 31 mai (voyage aller) ainsi que les repas du 10 juin (voyage retour)
- **le supplément « single » : 595 €**
- le pourboire du conducteur

**REONSE TRES URGENTE,**  
**l'option sur les hôtels étant, comme toujours, très courte !**  
**à donner avant le 8 février 2026.**

Responsables du voyage : Martine DEVRED : 0033 6 37 58 97 19

Elisabeth MARTINETTO : 0033 6 70 67 58 94

**IMPORTANT :** le prix est calculé à la date de CE courrier. Il est susceptible d'être modifié en cas d'évènements économiques, sociaux ou réglementaires incontrôlables (cf. art 19 loi n° 92-645 du 13/07/1992)

NB : nous n'acceptons pas les paiements par cartes de crédit, seulement par chèques.

## Remboursement, annulation :

Comme vous pouvez le constater, nous avons inclus une garantie annulation (voir détails joints).

Elle n'est, bien sûr, pas remboursable.

Si votre annulation n'entre pas dans les critères qui sont proposés, les conditions d'annulation seront les suivantes :

- Jusqu'à 50 jours avant le départ, 1/3 de l'engagement local reste acquis à l'organisateur
- De 49 à 25 jours avant le départ, 2/3 de l'engagement totale restent acquis à l'organisateur
- Moins de 25 jours avant le départ, seules les sommes éventuellement reversées par les prestataires seront remboursées

La solution du remplaçant reste toujours la meilleure. Prévenez au plus vite un responsable : il peut y avoir une liste d'attente.

## Annulation du fait de l'organisateur :

En cas d'effectif trop réduit ou pour toute raison qu'il jugerait utile pour la qualité et la sécurité du voyage, l'organisateur se réserve le droit de l'annuler sans autre recours que la restitution immédiate des sommes versées.